Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

jeudi 24 novembre 2022

L'impact de la crise économique et climatique sur le monde de la construction

Depuis quelques années, les différents acteurs du monde de la construction ont entamé une politique de décarbonisation afin notamment de répondre à la volonté des pouvoirs publics et des consommateurs de prévenir les risques environnementaux et de lutter contre le changement climatique. L'activité de l'immobilier résidentiel reste en augmentation, ce qui est loin d'être le cas pour les segments des infrastructures et de l'immobilier commercial.

Vous accueillir sereinement
Nous sommes heureux de vous pouvoir enfin vous retrouver !
Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions
Télécharger notre protocole sanitaire en PDF

Conditions générales de vente, cliquez-ici

Durée de la formation : 8 heures
Domaine de compétences : Droit immobilier
Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, notaire, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, de banque et d'assurance, expert judiciaire et d'assurance, assistant juridique, Maître d'ouvrage, sous-traitant, responsable du contentieux, chargé de recouvrement, responsable immobilier, promoteur, constructeur, entreprise de second oeuvre, bureau d'étude, chefs de juridiction, professeur, BIM manager, architecte, dirigeant d'entreprise, risk manager, qualité et conformité, acteur du secteur de l'énergie.

Cette formation valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats

PRE-REQUIS

Etre un professionnel du droit (juriste, avocat, magistrat, expert judiciaire...)
Avoir des connaissances solides en droit de la construction et/ou certificat de spécialisation en droit de la construction est recommandé

INFORMATIONS PRATIQUES

Où ?

Fédération Nationale des Travaux Publics
3 rue de Berri, 75008 Paris

Comment ?

Accessible aux personnes en situation de handicap
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de contacter NACHI Farah - fnachi@lexposia.com - 01 44 83 66 74

PASS SANITAIRE
Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, la présentation d'un pass sanitaire sera obligatoire pour accéder à la FNTP à Paris, pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

Contact

Emmanuel Torresan - 01 44 83 66 70 - etorresan@lexposia.com

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

jeudi 24 novembre 2022

METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

METHODES MOBILISEES

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.
Points forts : interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord.
Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

MODALITES D'EVALUATION

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences néecessaires pour suivre cette formation.
Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.
A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.
Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.
Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de présence et attestation de réussite.

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

jeudi 24 novembre 2022

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

09h00 - 09h35 **Ouverture de la journée**

Anticiper les grandes réformes du droit de la construction

09h35 - 10h10 **Le prix à l'épreuve de la crise : analyser les tendances du secteur**

La pénurie durable du secteur en matière de main-d'oeuvre, l'essor des villes intelligentes, l'automatisation grâce aux logiciels de gestion, les nouvelles méthodes de construction, seront des sujets abordés lors de cette table ronde.

10h10 - 10h20 **Questions / Réponses**

10h20 - 10h40 **Pause**

10h40 - 11h15 **Clauses de modification de prix**

Le monde de la commande publique est actuellement en pleine réflexion et le débat sur la portée du principe d'intangibilité des clauses financières dans le contexte de crise économique conjoncturelle est relancé. Les intervenants tenteront de discuter autour de l'affaire jugée par la cour administrative de Douai le 26 avril 2022.

11h15 - 11h25 **Questions / Réponses**

11h25 - 12h10 **Les nouvelles obligations du maître d'oeuvre**

Les dispositions de la loi MOP ont permis de clarifier les attributions respectives des donneurs d'ordres publics et des entreprises privées chargées de la construction. Elles contribuent, notamment, à réduire l'opacité qui entourait auparavant certains chantiers de travaux publics. Les nouvelles obligations seront disséquées par nos experts.

12h10 - 12h30 **Grand témoin**

14h00 - 14h20 **Grand témoin**

14h20 - 15h00 **Eclairage sur le Défi climatique : l'exigence d'une transition écologique vers la durabilité**

Tour d'horizon sur les nouvelles mesures :
• Mise en application de la RE2020, nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs,
• La Possibilité de déposer un permis de construire par voie électronique,
• Le lancement d'Eco Energie Tertiaire pour déclarer des données bâtimentaires et de consommation et le lancement de France Rénov',
• Le service public pour rénover son logement

15h00 - 15h10 **Questions / Réponses**

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics

jeudi 24 novembre 2022

15h10 - 16h10 **Impact de la Loi climat Résilience N°2021-1104 du 22 août 2021**

Un des axes majeurs de cette Loi climat Résilience N°2021-1104 du 22 août 2021 est la réforme des règles d'urbanisme et d'aménagement des territoires. L'Extension de la rénovation énergétique des bâtiments ainsi que la consécration de la lutte contre l'artificialisation des sols seront étudiées.

16h10 - 16h20 **Questions / Réponses**

16h20 - 16h35 **Pause**

16h35 - 17h10 **Les articulations entre les différentes Responsabilité des acteurs de la construction : ce qui change !**

Police d'assurance de responsabilités, les recours envisageables entre les différents acteurs du dommage, ainsi que la responsabilité des constructeurs vis-à-vis du maître ou de l'acquéreur de l'ouvrage seront des points abordés lors de cette table ronde.

17h10 - 17h30 **Questions / Réponses**